

# LE MÉMENTO

ÉDITION 2014  
INVENTAIRE FORESTIER



## La forêt en chiffres et en cartes

*L'information grandeur nature*

**IGN**  
INSTITUT NATIONAL  
DE L'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE  
ET FORESTIÈRE

---

Les informations de ce document peuvent être reproduites ou diffusées à des fins non commerciales sans autorisation préalable spécifique de l'IGN, à condition que la mention « © IGN 2014 » soit indiquée de manière explicite.

Sauf indication particulière, les données chiffrées ou cartographiques et les graphiques sont établis à partir des informations produites par le service de l'inventaire forestier et environnemental de l'IGN. Celles-ci résultent des campagnes d'inventaire 2009 à 2013 menées sur la France métropolitaine.

Retrouvez les publications  
de l'IGN sur  
[www.ign.fr](http://www.ign.fr)

## Sommaire

- 
- 2** La forêt en France métropolitaine
  - 3** L'évolution de la surface forestière
  - 4** Le taux de boisement par département
  - 5** Le taux de boisement par sylvoécocorégion
  - 6** À qui la forêt appartient-elle ?
  - 8** La composition des peuplements
  - 9** La diversité des peuplements
  - 10** Le bois vivant sur pied
  - 13** La production biologique annuelle
  - 14** Les prélèvements de bois
  - 15** Les peupleraies
  - 16** Le bois mort sur pied
  - 17** Le bois mort au sol
  - 18** Les chênes
  - 20** Le hêtre - Le charme
  - 21** Le frêne - Le châtaignier
  - 22** Le pin maritime - Le pin sylvestre
  - 23** L'épicéa commun - Le sapin pectiné
  - 24** Les pins laricio et noir - Le douglas
  - 25** La répartition de quelques espèces
  - 27** Quelques données régionales

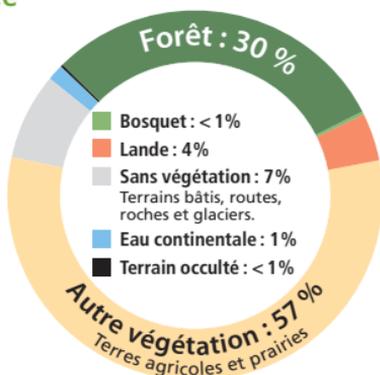
## La forêt en France métropolitaine

La forêt en France métropolitaine couvre 16,5 millions d'hectares soit 30 % du territoire. C'est l'occupation du sol la plus importante après l'agriculture qui couvre plus de la moitié de la France métropolitaine.



La forêt est un territoire occupant une superficie d'au moins 50 ares avec des arbres pouvant atteindre une hauteur supérieure à 5 mètres à maturité *in situ*, un couvert boisé de plus de 10 % et une largeur moyenne d'au moins 20 mètres. Elle n'inclut pas les terrains boisés dont l'utilisation prédominante du sol est agricole ou urbaine. Cette définition est celle adoptée au niveau international (FAO) et utilisée par l'IGN.

Un bosquet est un territoire occupant une superficie supérieure ou égale à 5 ares et inférieure à 50 ares avec un couvert arboré de plus de 40 %.



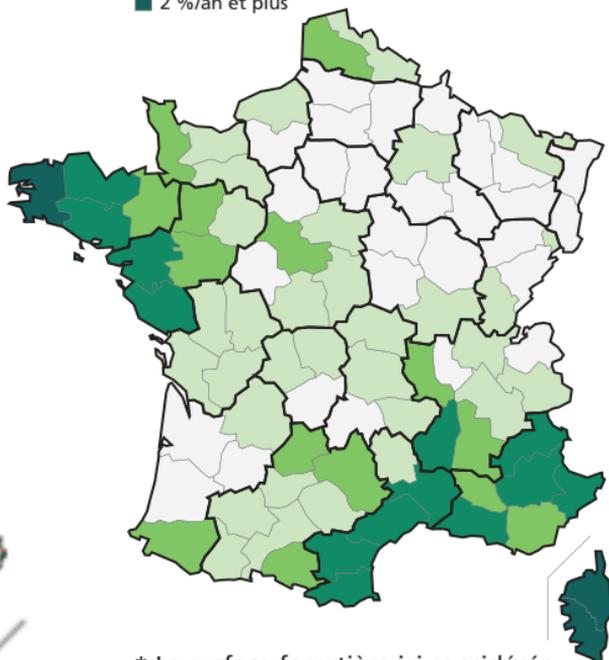
## L'évolution de la surface forestière

En métropole, la surface forestière\* a progressé entre 1980 et 2011 d'environ 87 000 hectares par an, soit 0,6 % par an. L'augmentation la plus forte se situe dans le sud-est (Languedoc-Roussillon, Corse et Alpes-du-Sud) et dans le nord-ouest (Bretagne et Pays-de-la-Loire).

Dans les régions traditionnellement forestières, comme le nord-est et le massif landais, la progression est moindre. Ce constat est également valable en région parisienne du fait de la pression urbaine.

*Taux d'accroissement annuel moyen de la surface forestière entre 1980 et 2011, par département*

- moins de 0,3%/an
- entre 0,3 et 0,7%/an
- entre 0,7 et 1%/an
- entre 1 et 2%/an
- 2 %/an et plus

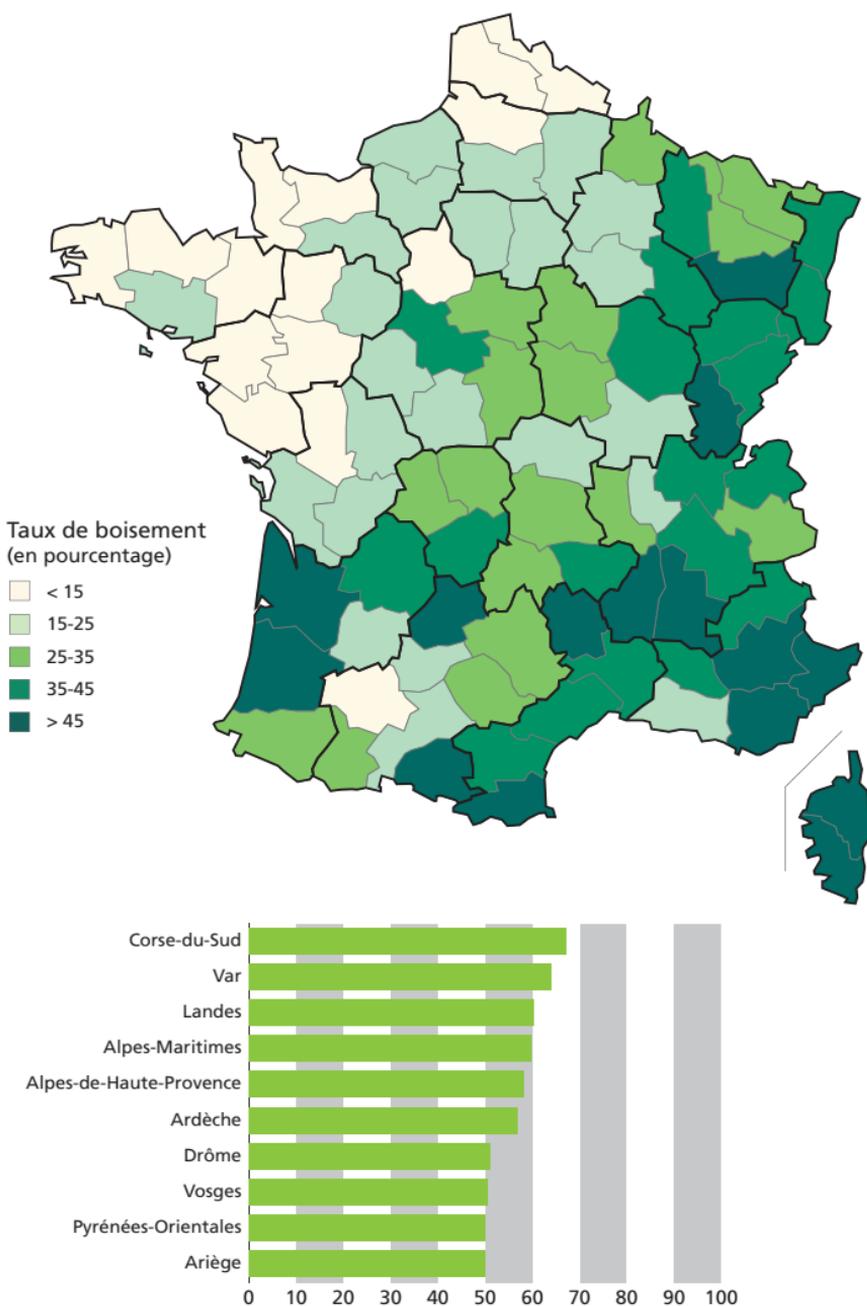


\* La surface forestière ici considérée correspond à la définition de la forêt en vigueur à l'IFN en 1980. Elle comprenait la superficie des forêts de production, des autres forêts et des bosquets. Les peupleraies n'y étaient pas incluses. Elle a évolué en 2005 pour être en accord avec les définitions internationales (cf. ci-contre). Cependant, afin d'assurer l'homogénéité des données, les calculs d'évolution entre 1980 et 2011 retiennent l'ancienne définition.

## Le taux de boisement par département

Neuf départements ont un taux de boisement inférieur à 10 % : la Manche, la Vendée, le Pas-de-Calais, la Mayenne, la Somme, la Loire-Atlantique, le Calvados, le Nord et les Deux-Sèvres.

Taux de boisement des départements

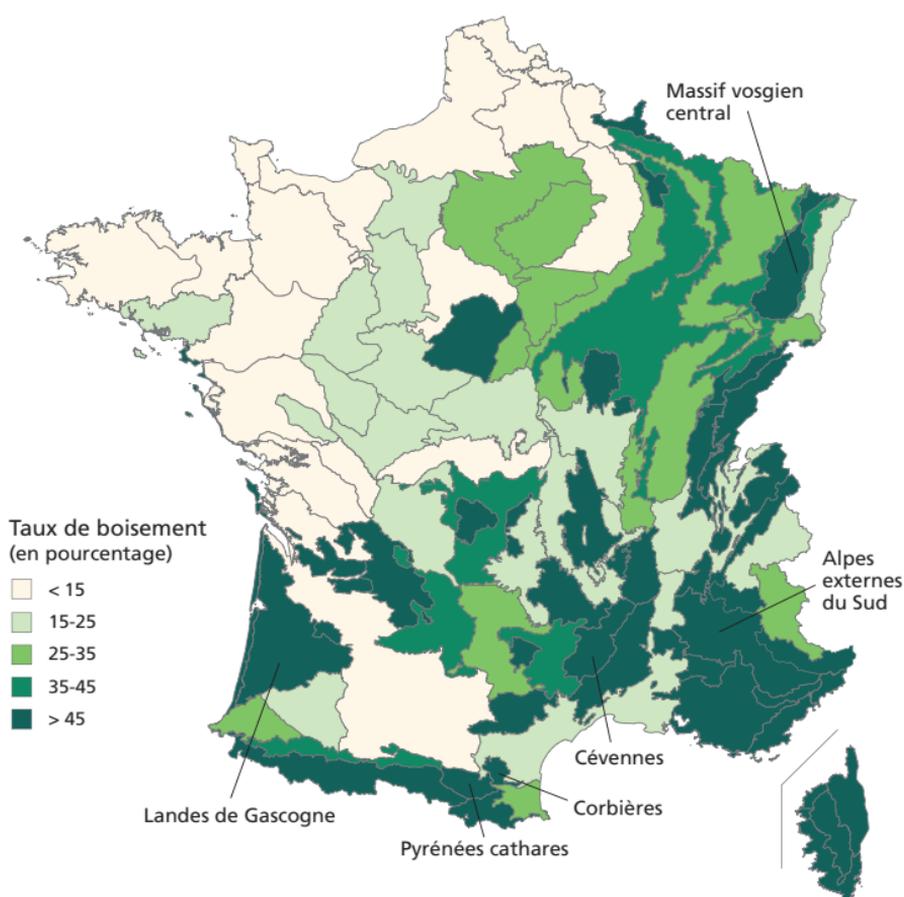


## Le taux de boisement par sylvoécocorégion

Six sylvoécocorégions ont un taux de boisement supérieur à 70 % : les Corbières, les Landes de Gascogne, le Massif vosgien central, les Cévennes, les Pyrénées cathares et les Alpes externes du Sud.

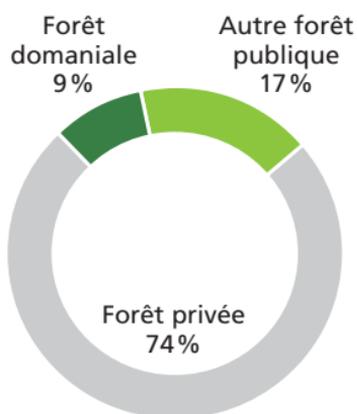
Une sylvoécocorégion (SER) correspond à une zone géographique suffisamment vaste à l'intérieur de laquelle la combinaison des valeurs prises par les facteurs déterminant la production forestière ou la répartition des habitats forestiers est originale. Il existe en France 91 sylvoécocorégions dont cinq relatives aux alluvions récentes. Elles sont regroupées en douze grandes régions écologiques (GRECO) dont une regroupant les cinq sylvoécocorégions alluviales.

*Taux de boisement des sylvoécocorégions*

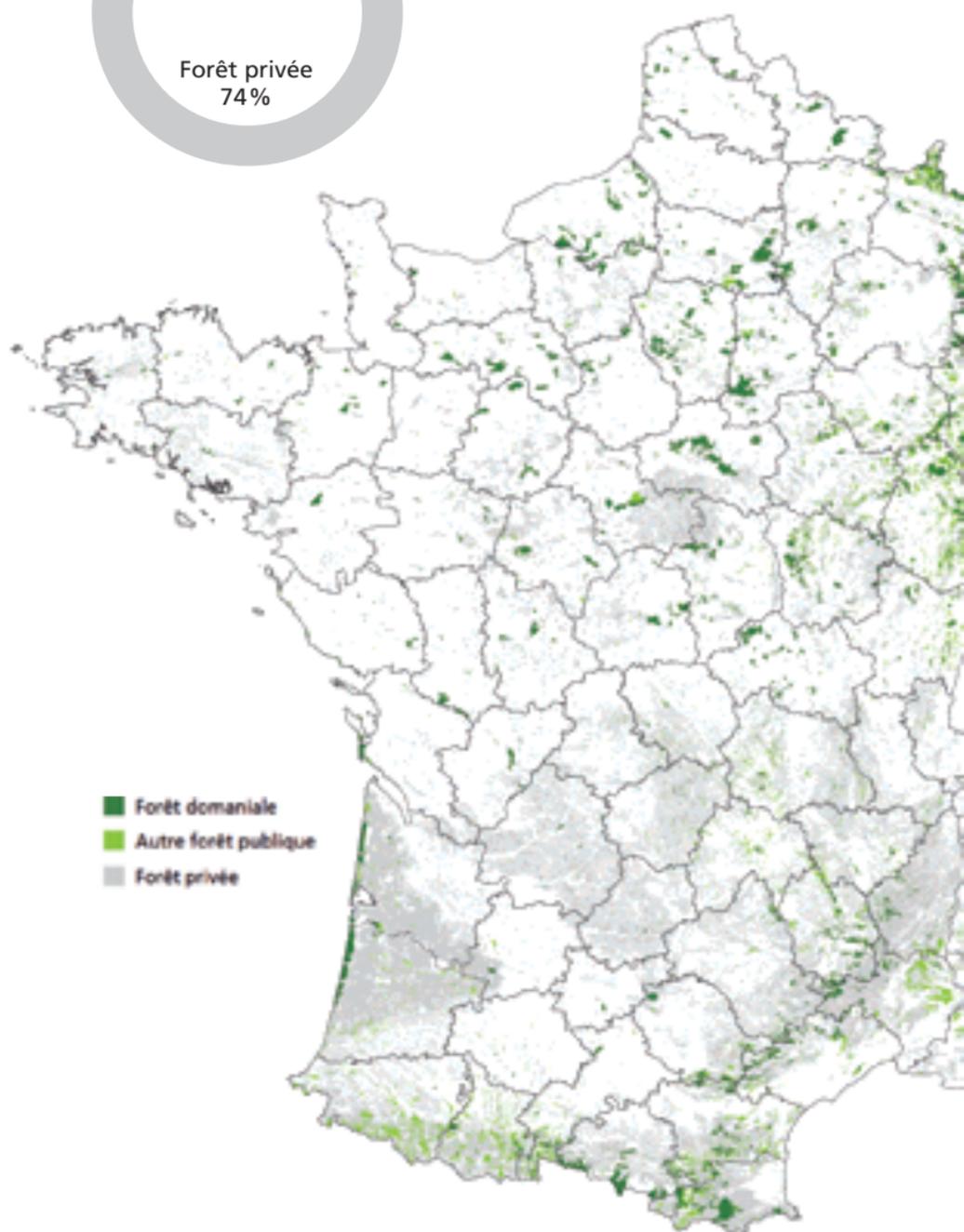


## À qui la forêt appartient-elle ?

Les trois-quarts de la forêt française métropolitaine (12,2 millions d'hectares) appartiennent à des propriétaires privés. La forêt publique représente donc un quart des forêts métropolitaines. Elle se répartit entre les forêts domaniales (1,5 million d'hectares) et les autres forêts publiques (2,8 millions d'hectares), essentiellement des forêts communales.



*Répartition de la propriété forestière en France métropolitaine*

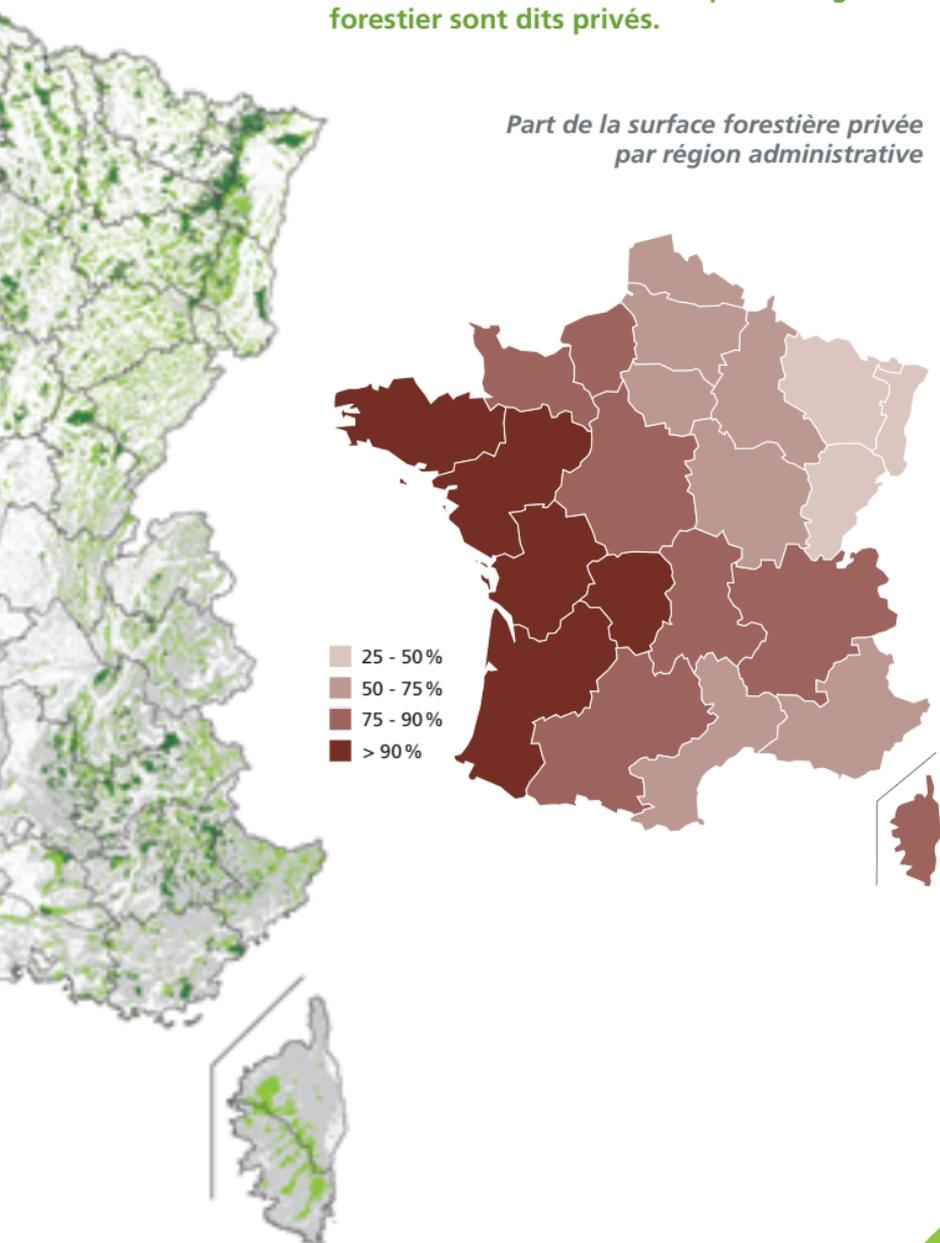


Dans l'ouest de la France, la part de la forêt privée est nettement plus élevée que la moyenne nationale et dépasse 90 % pour les régions Pays-de-la-Loire, Aquitaine, Poitou-Charentes, Bretagne et Limousin, par ordre croissant.

Elle est par contre plus réduite dans le nord-est (Alsace : 26 %, Lorraine : 35 % et Franche-Comté : 46 %).

**La classe de propriété caractérise le statut juridique du site. Un terrain est dit public lorsqu'il relève du régime forestier. Parmi les terrains publics, les terrains domaniaux (forêts domaniales) appartiennent à l'État. Les autres terrains publics appartiennent généralement à des communes (forêts communales) mais aussi à d'autres collectivités locales ou à des établissements publics. Tous les terrains ne relevant pas du régime forestier sont dits privés.**

*Part de la surface forestière privée par région administrative*



## La composition des peuplements

La forêt française est majoritairement une forêt de feuillus. Ces peuplements feuillus représentent 67 % de la superficie forestière\* (9,8 millions d'hectares).

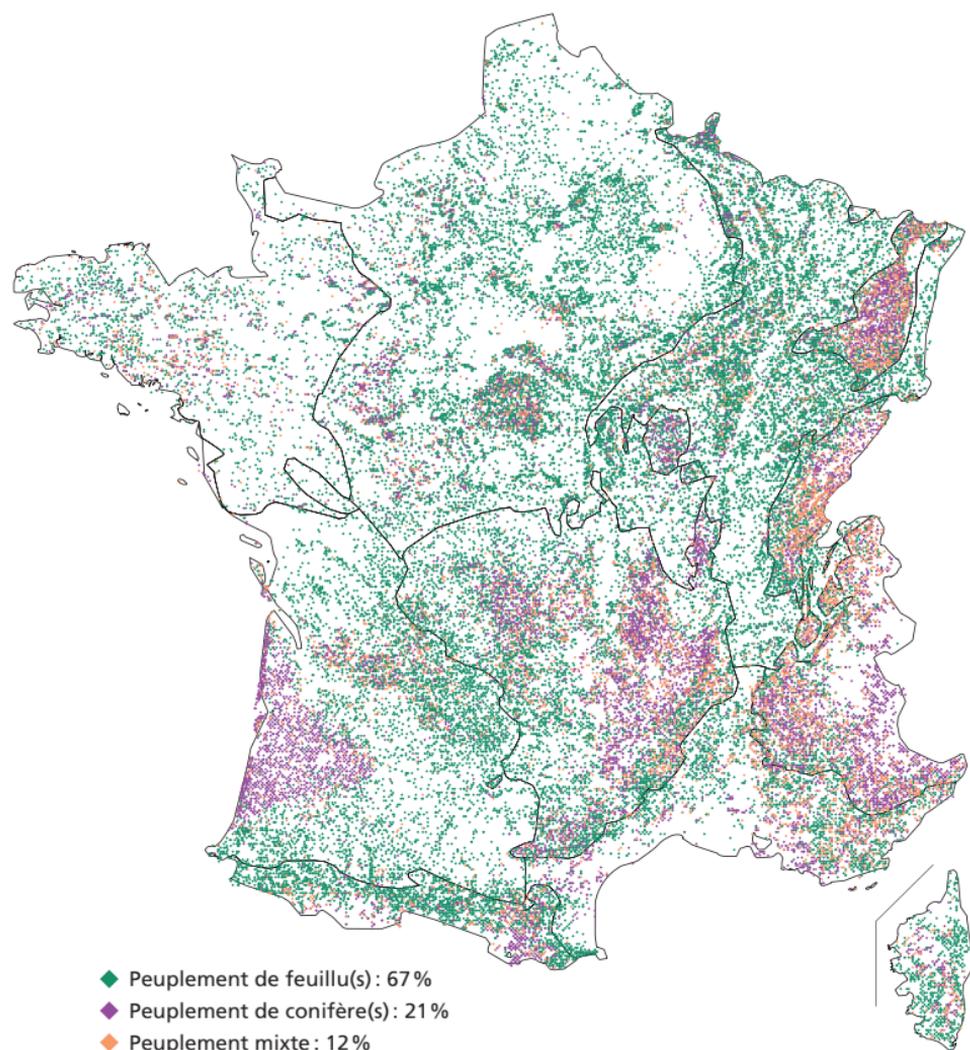
Les peuplements de feuillus se situent surtout dans les plaines ou à moyenne altitude. Les peuplements de conifères se situent essentiellement en zone montagneuse, dans le massif landais et dans les plantations assez récentes de l'ouest de la France.

**Peuplement de feuillu(s) :** les feuillus y représentent au moins 75 % du couvert du peuplement ;

**Peuplement de conifère(s) :** les conifères y représentent au moins 75 % du couvert du peuplement ;

**Peuplement mixte :** mélange de feuillus et de conifères, dans lequel aucun des deux n'atteint 75 %.

*Répartition de la composition des peuplements en France métropolitaine*



## La diversité des peuplements.

Près de la moitié de la forêt française est constituée de peuplements monospécifiques (soit 7,3 millions d'hectares).\*

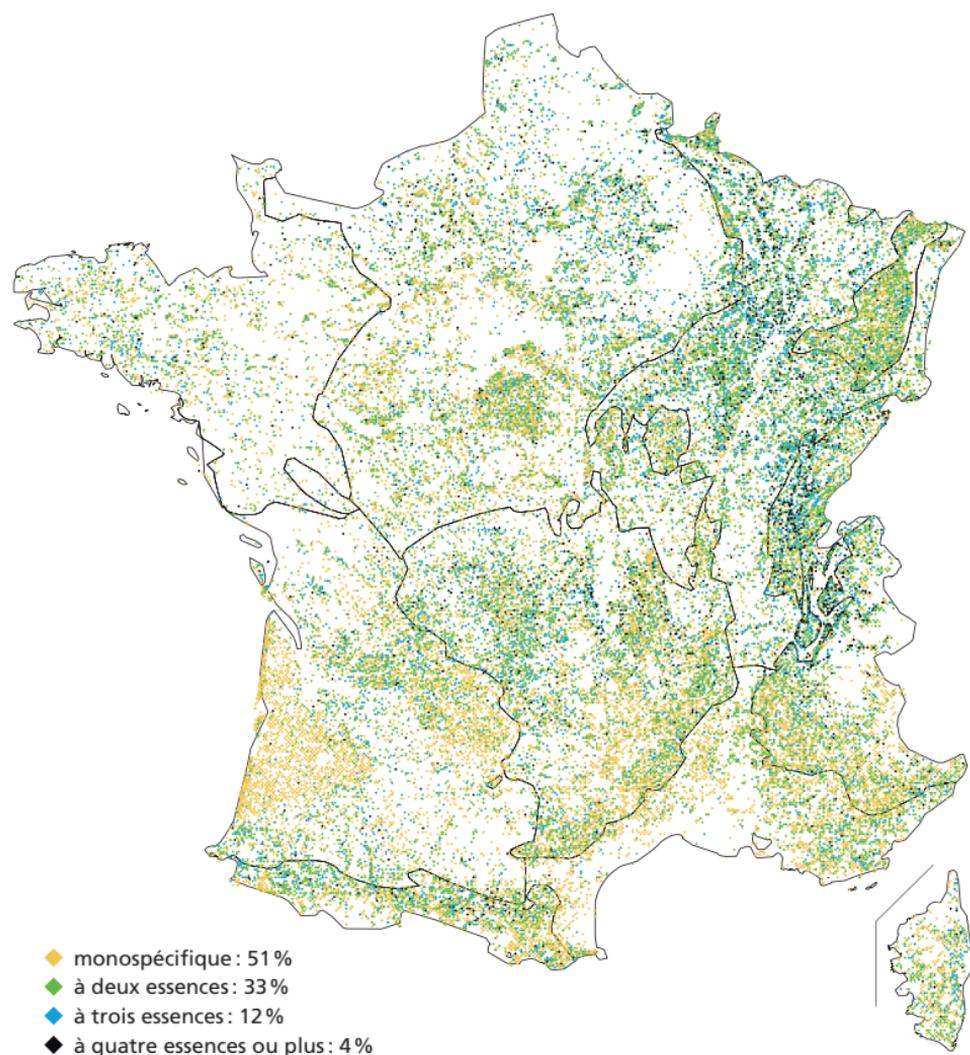
Les peuplements à deux essences représentent un tiers des peuplements, tandis que ceux à plus de deux essences en représentent 16 %.

Les forêts du nord-est de la France sont les plus diversifiées.

À l'opposé, le massif landais est un grand massif de peuplements monospécifiques de pin maritime.

**Les peuplements monospécifiques sont les peuplements pour lesquels une essence représente plus des trois-quarts du couvert des arbres.**

*Répartition de la diversité des peuplements en France métropolitaine*



\* Les informations relatives à la composition et à la diversité des peuplements ne sont prises que dans les peuplements ayant un couvert par des arbres de plus de 7,5 cm de diamètre supérieur à 15 %. Ils couvrent une superficie de 14,5 millions d'hectares.

# Le bois vivant sur pied

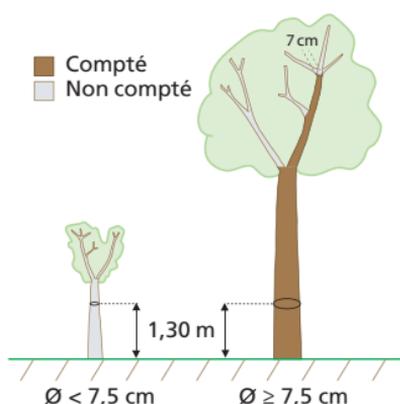
## Le bois vivant sur pied par essence

Le volume de bois sur pied de la forêt française métropolitaine est de 2,6 milliards de mètres cubes. Les feuillus en représentent 64 %. Avec 44 % du volume des feuillus, les chênes (pédonculé, rouvre, pubescent et vert) sont les essences feuillues les plus représentées sur le territoire métropolitain.

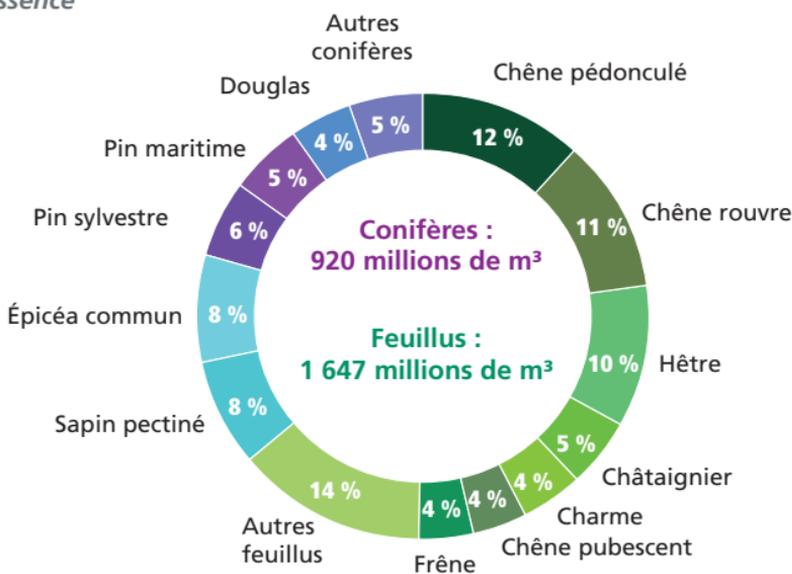
L'épicéa commun et le sapin pectiné représentent à eux deux 43 % du volume des conifères.

Le volume des arbres est estimé à partir de mesures faites au cours des opérations de terrain.

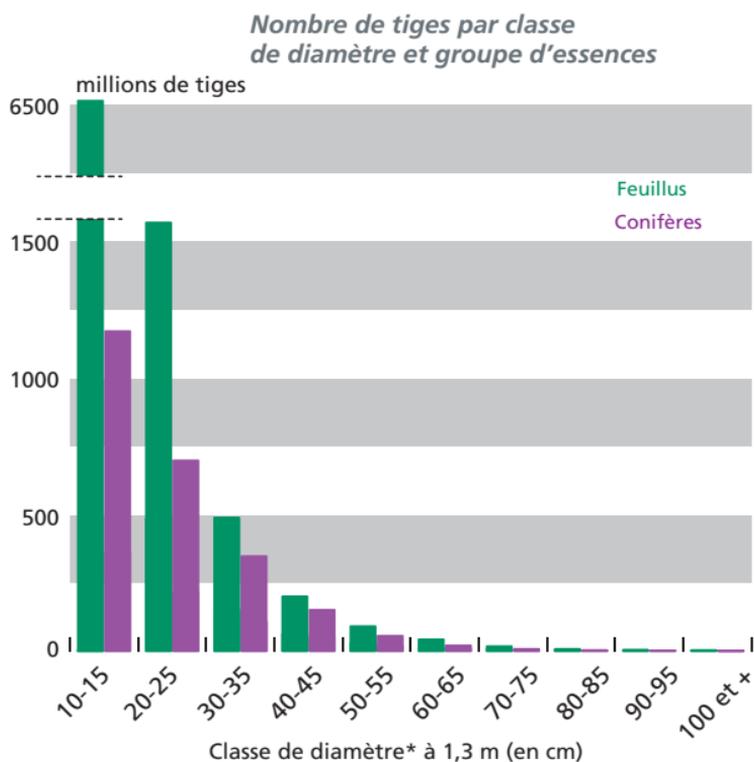
D'une façon générale, seuls sont pris en compte dans l'inventaire les arbres dits « recensables » dont la circonférence à 1,30 m de hauteur est supérieure ou égale à 23,5 cm (7,5 cm de diamètre). Le volume que l'on cherche à estimer englobe la tige principale depuis le niveau du sol jusqu'à une section de 7 cm de diamètre (dit volume « bois fort tige »).



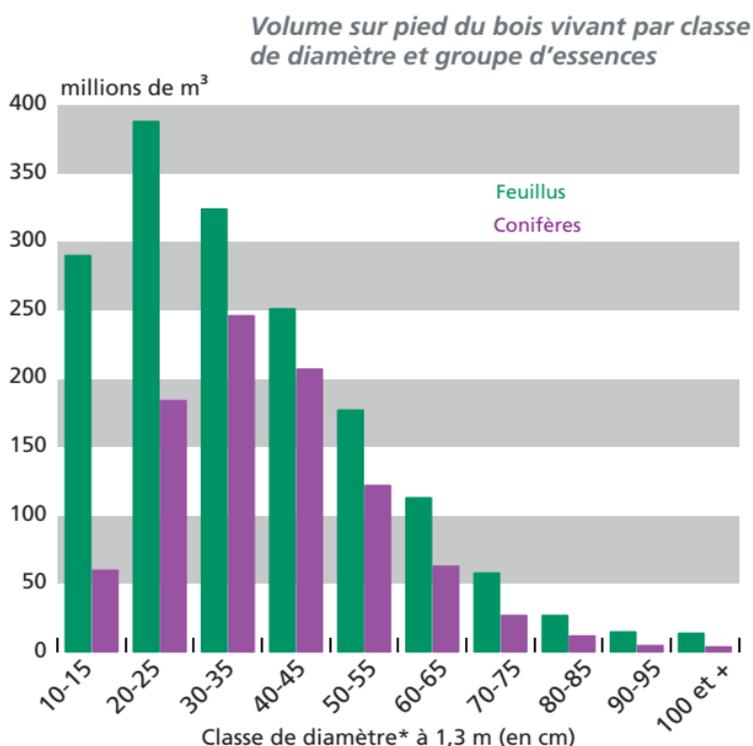
Répartition du volume de bois vivant sur pied par essence



## Le nombre de tiges par classe de diamètre



## Volume sur pied par classe de diamètre



\* Les classes de diamètre sont des valeurs centrées.  
Par exemple, la classe 10-15 regroupe les diamètres [7,5 - 17,5 cm],  
la classe 20-25 regroupe les diamètres [17,5 - 27,5 cm], etc.

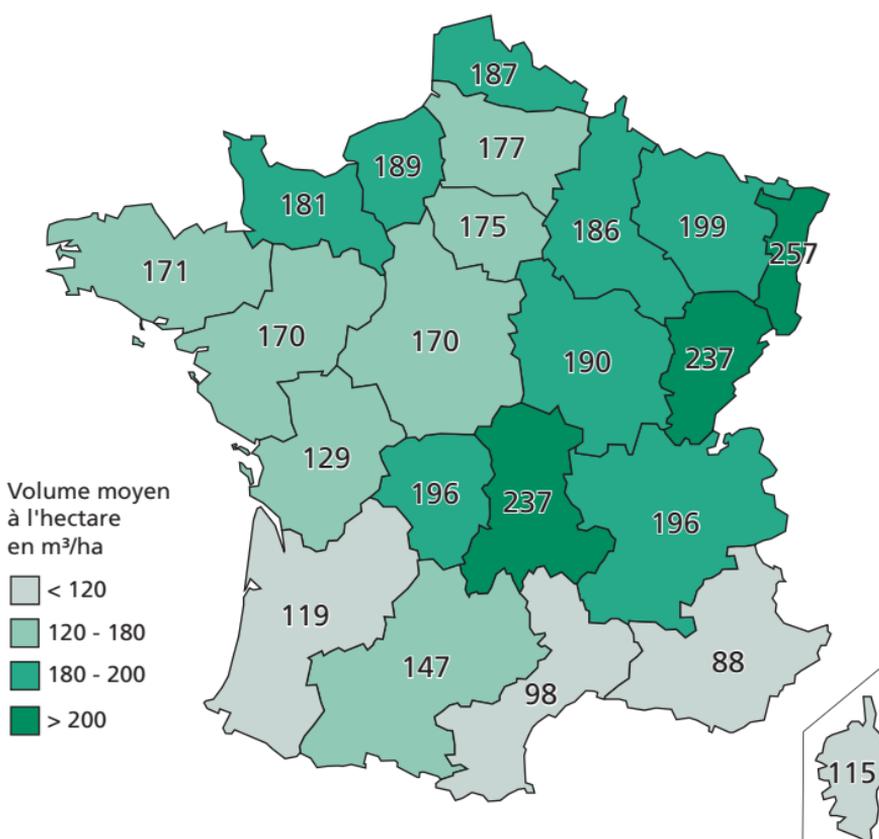
## Le bois vivant sur pied

### Le volume de bois vivant à l'hectare

Le volume de bois sur pied à l'hectare est en moyenne de 163 mètres cubes. Il est plus élevé en forêt publique (185 m<sup>3</sup>/ha) qu'en forêt privée (156 m<sup>3</sup>/ha).

Il dépasse les 200 m<sup>3</sup>/ha en Alsace, en Franche-Comté et en Auvergne. À l'opposé, l'Aquitaine, du fait du mode de gestion des peuplements forestiers et des événements climatiques récents, a une moyenne régionale inférieure à 120 m<sup>3</sup>/ha. C'est également le cas en région méditerranéenne où les conditions de milieu sont moins favorables.

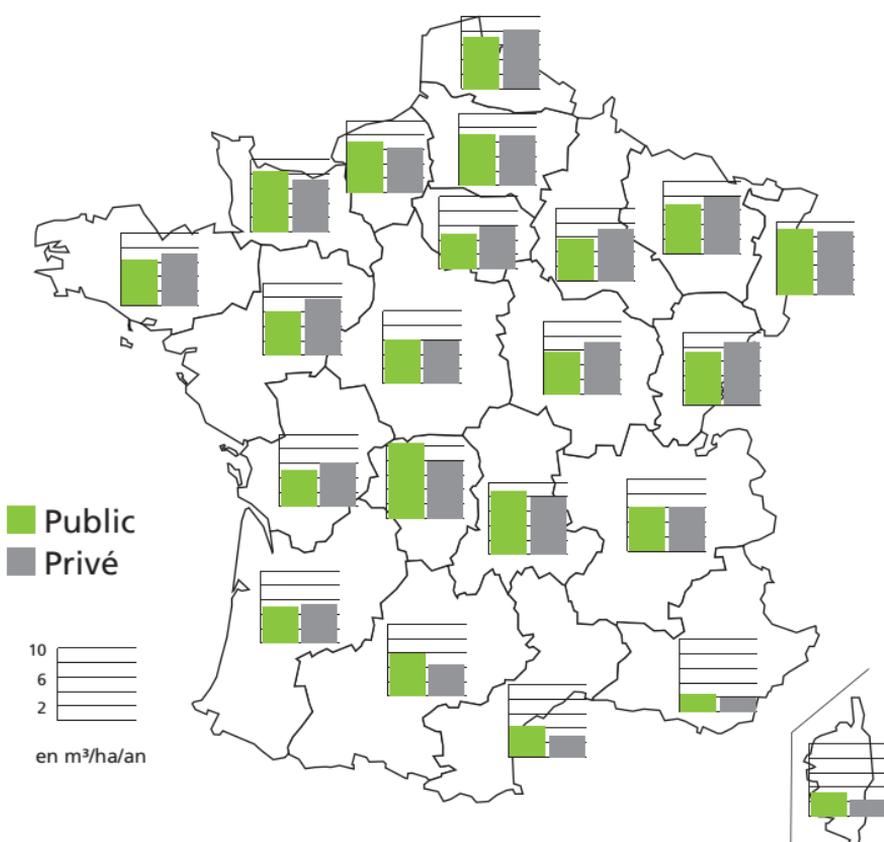
*Volume de bois sur pied à l'hectare  
par région administrative*



## La production biologique annuelle

La production biologique annuelle en volume s'éleve en France à 90,5 millions de mètres cubes (Mm<sup>3</sup>/an) en moyenne sur la période 2004-2013 (dont 87 Mm<sup>3</sup>/an pour les arbres vifs).

Elle est de 54,1 Mm<sup>3</sup>/an pour les feuillus et de 36,3 Mm<sup>3</sup>/an pour les conifères. La production annuelle moyenne est de 5,8 m<sup>3</sup>/ha/an sur l'ensemble de la France. Les régions qui ont une production annuelle moyenne inférieure à la moyenne nationale sont principalement les régions du sud de la France.



Cette production annuelle moyenne est une production « brute ». Pour disposer d'une production annuelle moyenne nette, il faut y soustraire la mortalité sur la même période. Celle-ci est pour la France métropolitaine (hors chablis Klaus) de 8,7 Mm<sup>3</sup>/an (soit 0,55 m<sup>3</sup>/ha/an). La production annuelle moyenne « nette » est donc de 81,8 Mm<sup>3</sup>/an.

La production biologique de bois en forêt correspond à l'accroissement de matière bois produit par la croissance des arbres pendant une période donnée. Elle est exprimée ici, comme le volume sur pied, en volume « bois fort tige » (cf. p.10) et n'inclut pas la production des chablis de la tempête Klaus de 2009.

## Les prélèvements de bois

Le volume annuel des prélèvements s'élève pour la France à 41,4 millions de mètres cubes ( $\text{Mm}^3$ ) en moyenne sur les années 2005-2013 avec une incertitude statistique de l'ordre de  $2,3 \text{ Mm}^3$ .

Les prélèvements sont en moyenne de  $20,3 \text{ Mm}^3$  par an pour les feuillus et de  $21,2 \text{ Mm}^3$  par an pour les conifères.

Les chênes (rouvre, pédonculé et pubescent) représentent 18 % de l'ensemble des prélèvements en France. L'essence résineuse la plus prélevée est le pin maritime. C'est dans le nord-est de la France que les prélèvements sont les plus importants (35 % des prélèvements nationaux).

**Les prélèvements correspondent au volume « bois fort tige » (cf. p.10) des arbres vifs recensables en forêt prélevés entre deux observations (espacées de cinq ans). Ils n'incluent pas les prélèvements faits sur les chablis de la tempête Klaus de 2009.**

*Répartition des prélèvements de bois sur la période 2005-2013*



## Les peupleraies

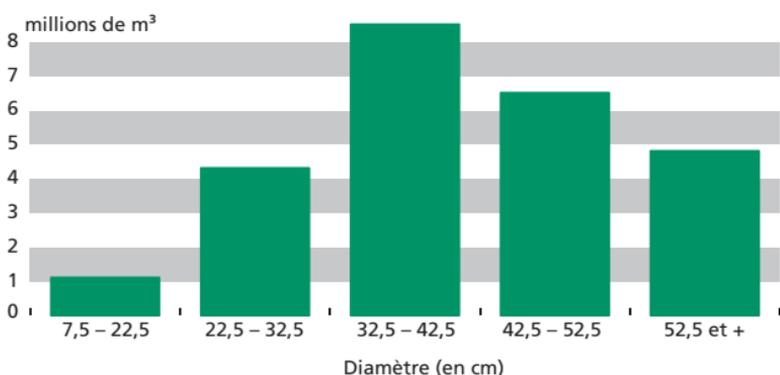
Les peupleraies couvrent environ 180 000 hectares, soit 1,1 % de l'ensemble de la forêt dont 105 000 hectares (près de 60 %) se situent dans les sylvoécocorégions de vallées alluviales.

Dans les peupleraies, le volume de bois sur pied est de 30 millions de mètres cubes, soit une moyenne de 165 m<sup>3</sup>/ha. Le volume des peupliers cultivés représente 85 % de ce volume soit 25 Mm<sup>3</sup>.

*Répartition des peupleraies en France métropolitaine*



*Volume de bois sur pied\* des peupliers cultivés dans les peupleraies par classe de diamètre.*



\* Les arbres d'un diamètre inférieur à 7,5 cm ne sont pas comptabilisés.

## Le bois mort sur pied

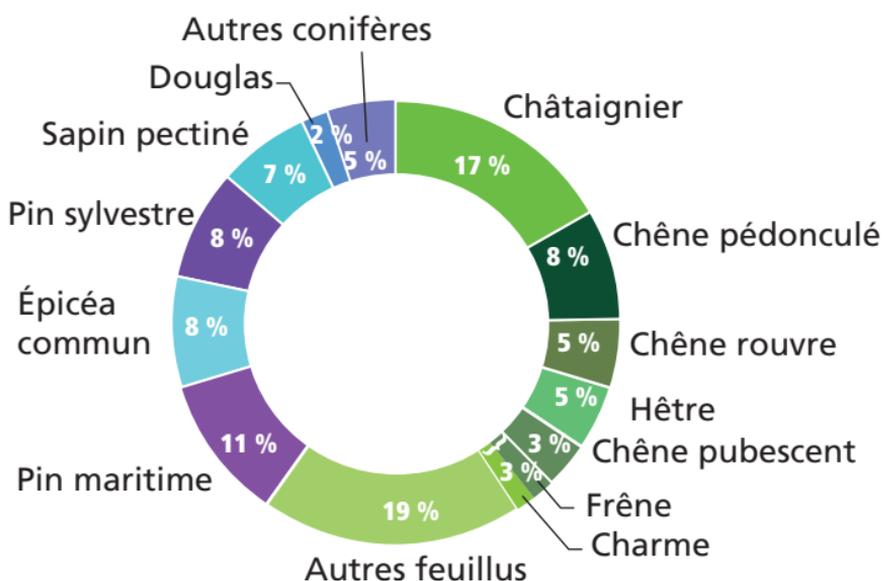
Du bois mort sur pied et des chablis ont été observés sur un peu plus d'un tiers de la superficie de forêt de production. Ils représentent 119 millions de mètres cubes, soit près de 5 % du volume de bois vivant (2,6 milliards de mètres cubes).

En moyenne, il y a environ 7,6 m<sup>3</sup> de bois mort et chablis par hectare. À eux deux, le châtaignier et le pin maritime (du fait de la tempête Klaus pour ce dernier) représentent plus du quart du volume de bois mort sur pied et chablis.

**Bois mort sur pied : arbre ne présentant aucun signe de vie au-dessus de 1,30 m, et toujours sur pied, cassé ou non au niveau de sa tige ou de son houppier.**

**Chablis : arbre vivant ou mort qui n'est plus sur pied suite à un accident de moins de 5 ans.**

*Répartition du volume de bois mort sur pied et chablis par essence*



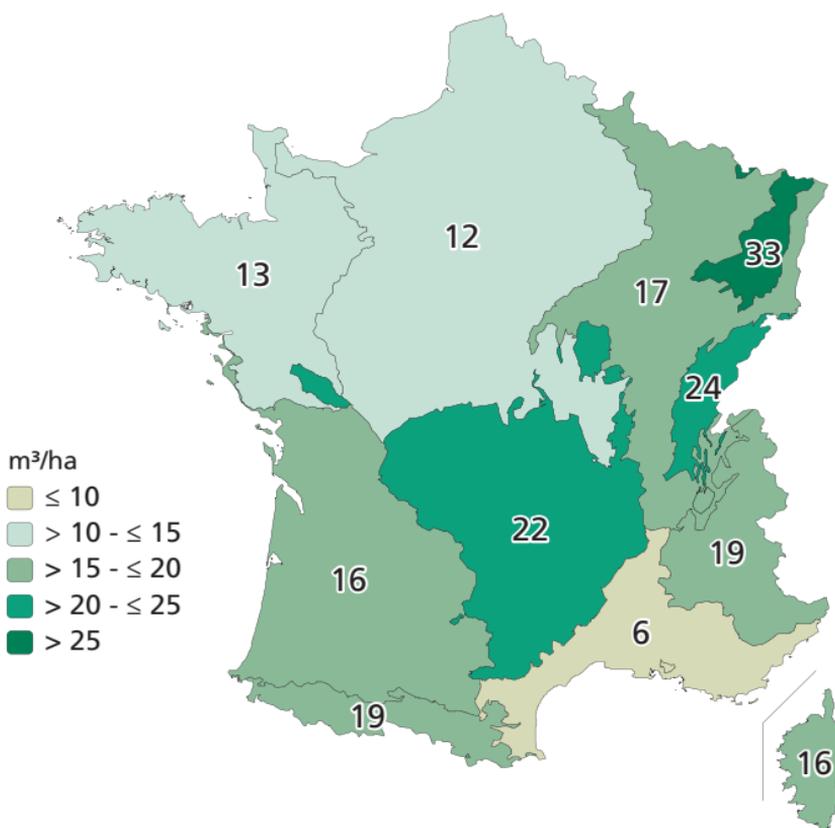
## Le bois mort au sol

Le bois mort au sol représente 263 millions de mètres cubes. En moyenne, il y a environ 17 m<sup>3</sup> de bois mort au sol par hectare de forêt. Comme pour le bois mort sur pied, cette répartition dépend des essences, les plus courantes étant ici le châtaignier et le pin sylvestre.

Les pièces de gros diamètres (plus de 40 cm) représentent environ un dixième du bois mort au sol. Plus de 78 % du volume de bois mort au sol est dans un état de décomposition avancé (pourriture moyenne à complète, voire forme altérée).

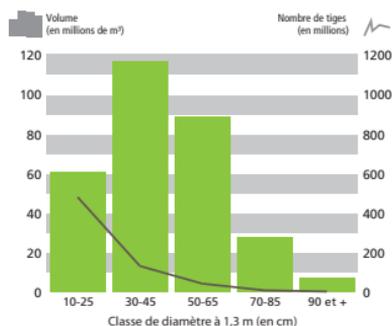
**Bois mort au sol : pièce de bois (branche ou tronc) détachée de sa souche naturellement ou artificiellement.**

*Volume à l'hectare de bois mort au sol par grande région écologique*

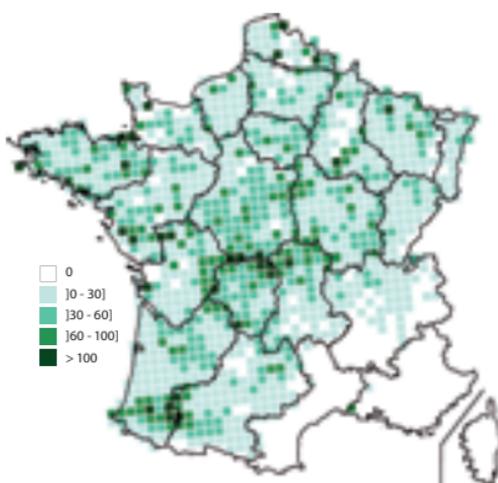


# Les chênes

## Le chêne pédonculé

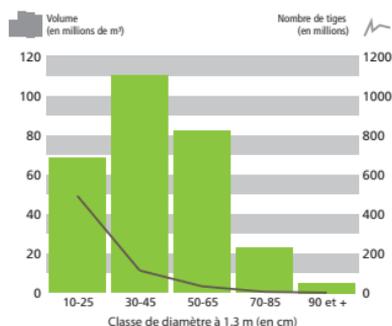


Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre\*

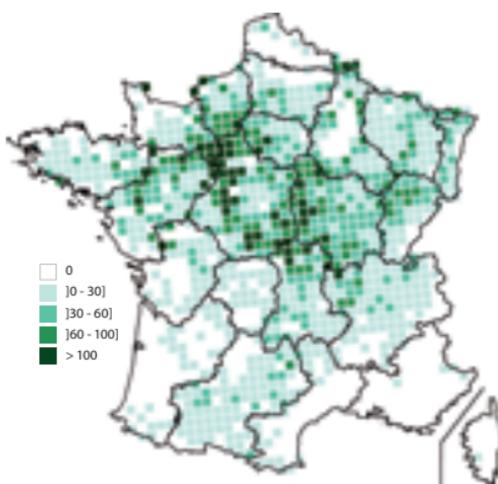


Volume moyen à l'hectare

## Le chêne rouvre



Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre\*



Volume moyen à l'hectare

Essence	Volume (Mm³) sur pied	Surface (milliers d'ha) où l'essence est principale <sup>1</sup>	Surface (milliers d'ha) où l'essence forme un peuplement monospécifique <sup>2</sup>
Chêne pédonculé	303 ±11	2 107 ±63	725 ±39 34 %
Chêne rouvre	288 ±11	1 631 ±53	777 ±38 48 %

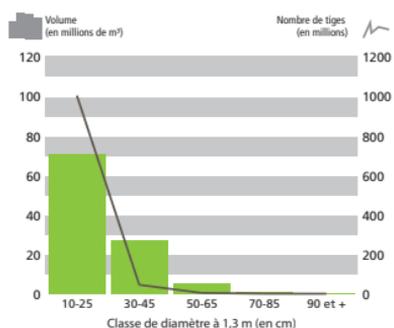
Les notes qui suivent sont valables pour les pages 18 à 24.

\* Les classes de diamètre sont des valeurs centrées.

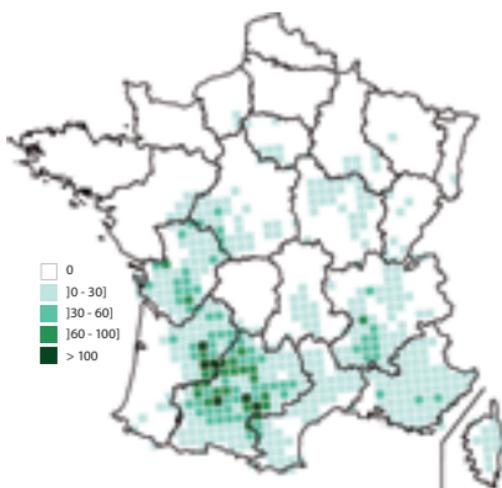
Par exemple, la classe 10-25 regroupe les diamètres [7,5 - 27,5 cm], la classe 30-45 regroupe les diamètres [27,5 - 47,5 cm], etc.

<sup>1</sup> Essence de plus fort taux de couvert dans le peuplement.

## Le chêne pubescent

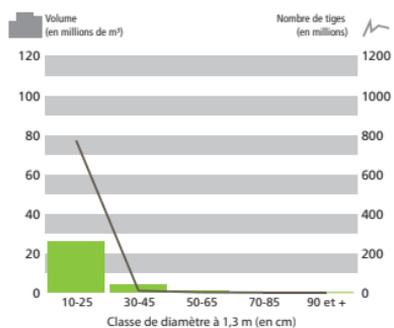


Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre\*

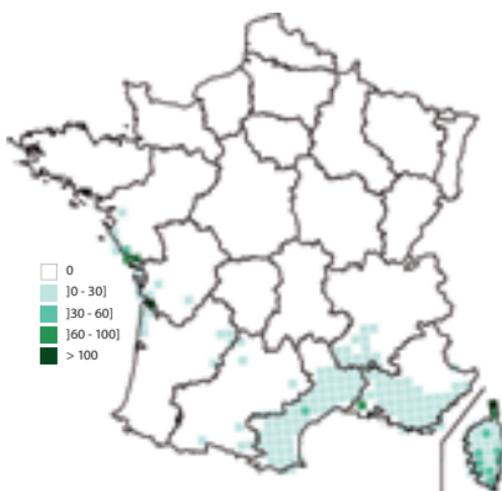


Volume moyen à l'hectare

## Le chêne vert



Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre\*



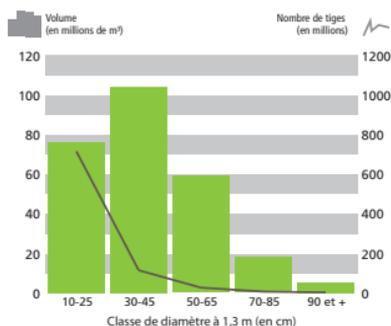
Volume moyen à l'hectare

Essence	Volume (Mm <sup>3</sup> ) sur pied	Surface (milliers d'ha) où l'essence est principale <sup>1</sup>	Surface (milliers d'ha) où l'essence forme un peuplement monospécifique <sup>2</sup>
Chêne pubescent	105 ± 6	1 448 ± 57	863 ± 45 60 %
Chêne vert	32 ± 4	722 ± 43	436 ± 36 60 %

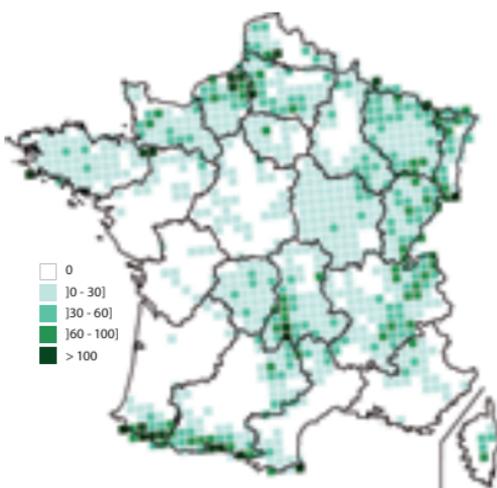
<sup>2</sup> Essence dont le taux de couvert libre relatif est supérieur à 75 % ou supérieur à 50 % sans qu'aucune autre n'atteigne 15 %. Pourcentage de la surface où l'essence forme un peuplement monospécifique par rapport à la surface où l'essence est principale.

# Le hêtre - Le charme

## Le hêtre

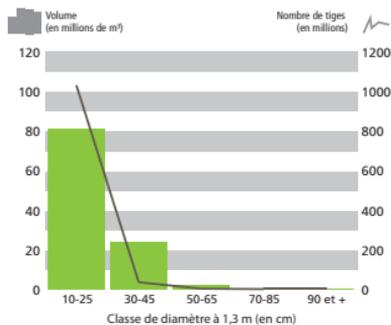


Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre\*

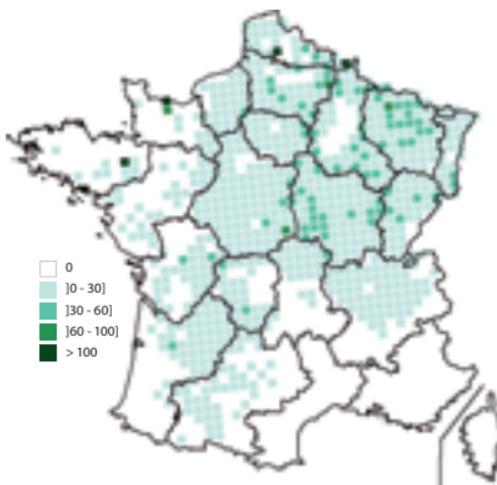


Volume moyen à l'hectare

## Le charme



Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre\*

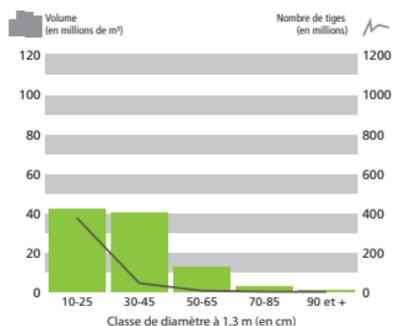


Volume moyen à l'hectare

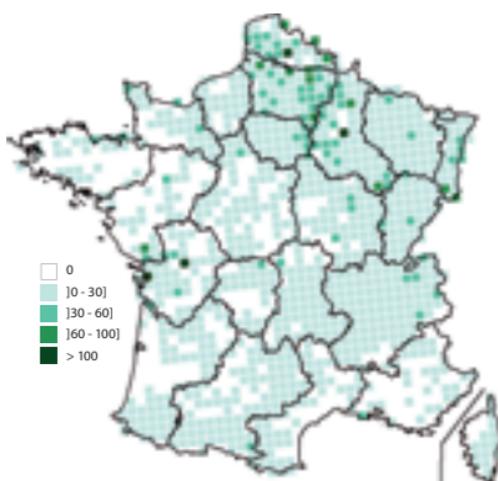
Essence	Volume (Mm <sup>3</sup> ) sur pied	Surface (milliers d'ha) où l'essence est principale <sup>1</sup>	Surface (milliers d'ha) où l'essence forme un peuplement monospécifique <sup>2</sup>
Hêtre	263 ± 12	1 392 ± 51	609 ± 35 44 %
Charme	108 ± 5	606 ± 34	72 ± 12 12 %

# Le frêne - Le châtaignier

## Le frêne

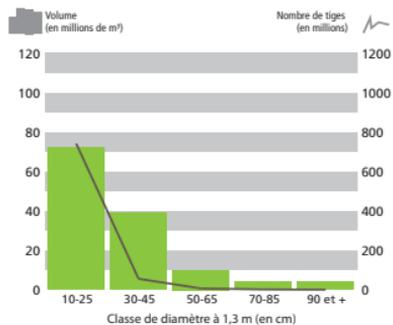


Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre\*

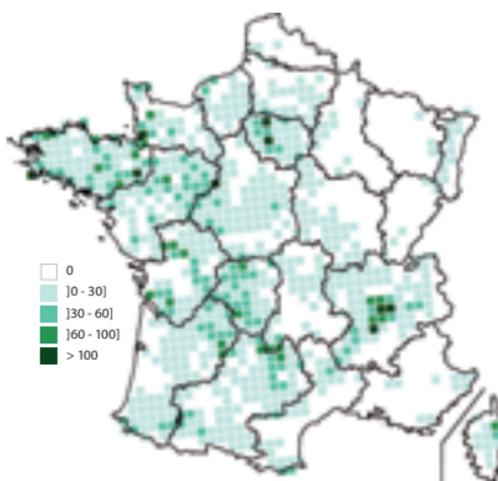


Volume moyen à l'hectare

## Le châtaignier



Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre\*

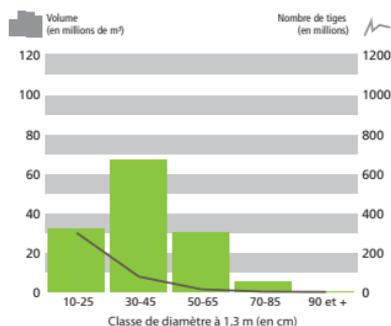


Volume moyen à l'hectare

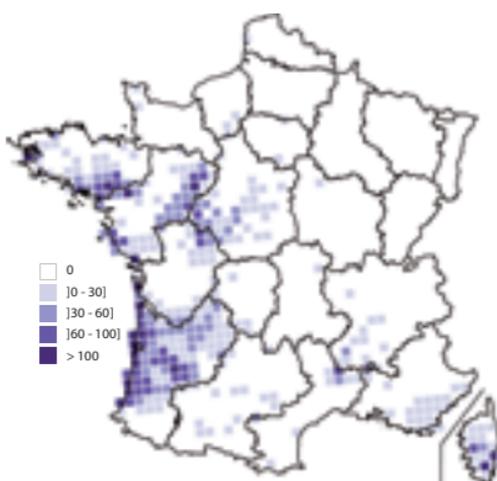
Essence	Volume (Mm <sup>3</sup> ) sur pied	Surface (milliers d'ha) où l'essence est principale <sup>1</sup>	Surface (milliers d'ha) où l'essence forme un peuplement monospécifique <sup>2</sup>
Frêne	99 ± 6	643 ± 38	174 ± 20 27 %
Châtaignier	130 ± 9	744 ± 41	344 ± 29 46 %

# Le pin maritime - Le pin sylvestre

## Le pin maritime

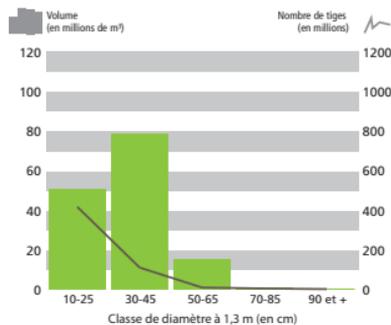


Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre\*

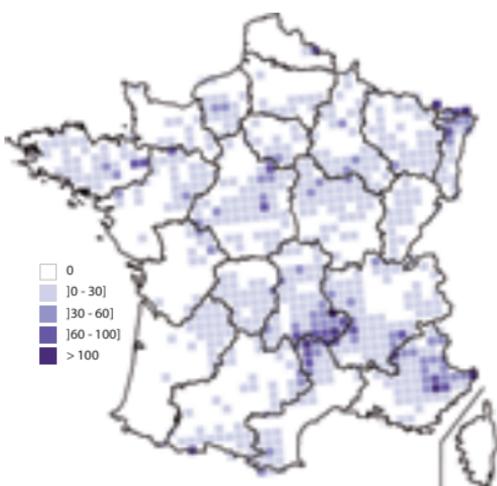


Volume moyen à l'hectare

## Le pin sylvestre



Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre\*

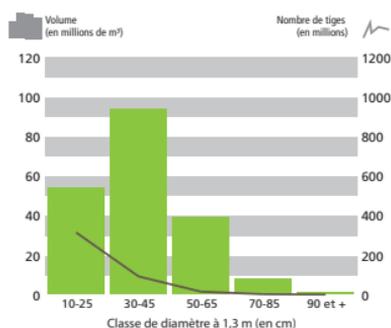


Volume moyen à l'hectare

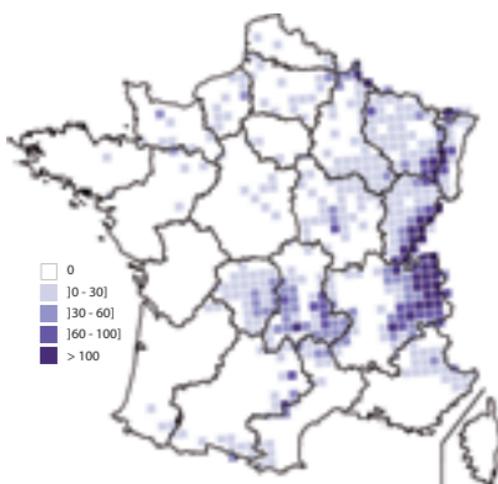
Essence	Volume (Mm <sup>3</sup> ) sur pied	Surface (milliers d'ha) où l'essence est principale <sup>1</sup>	Surface (milliers d'ha) où l'essence forme un peuplement monospécifique <sup>2</sup>
Pin maritime	135 ± 11	1 048 ± 43	701 ± 38 67 %
Pin sylvestre	145 ± 9	913 ± 45	510 ± 35 56 %

# L'épicéa commun - Le sapin pectiné

## L'épicéa commun

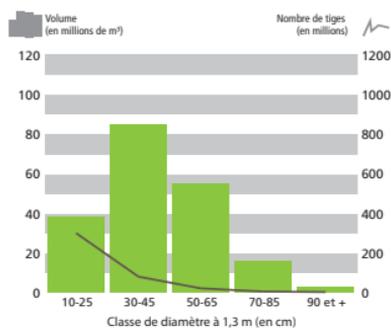


Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre\*

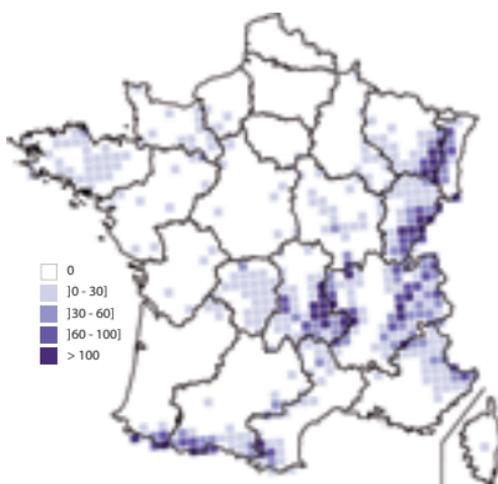


Volume moyen à l'hectare

## Le sapin pectiné



Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre\*

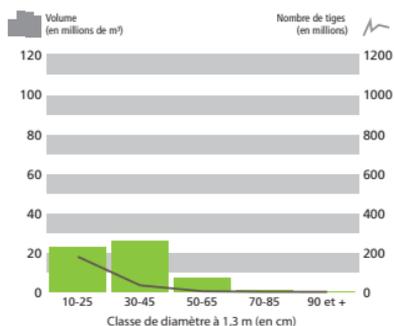


Volume moyen à l'hectare

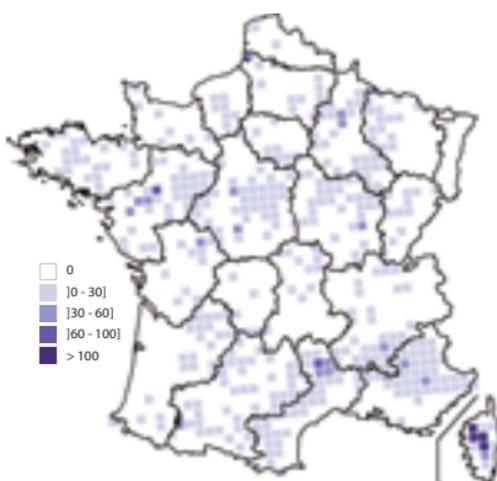
Essence	Volume (Mm <sup>3</sup> ) sur pied	Surface (milliers d'ha) où l'essence est principale <sup>1</sup>	Surface (milliers d'ha) où l'essence forme un peuplement monospécifique <sup>2</sup>
Épicéa commun	197 ± 15	584 ± 34	328 ± 26 56 %
Sapin pectiné	197 ± 15	597 ± 34	276 ± 23 46 %

# Les pins laricio et noir - Le douglas

## Le pin laricio et noir

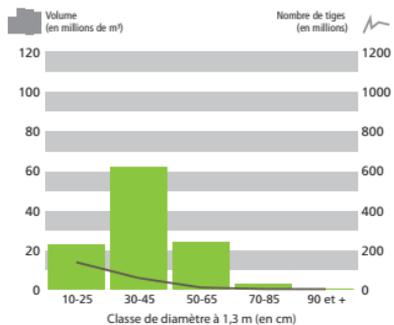


Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre\*

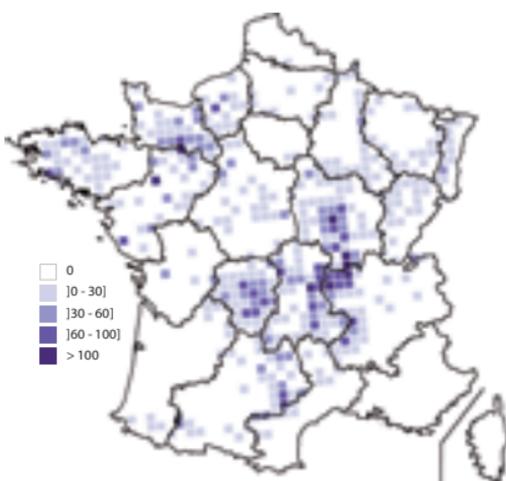


Volume moyen à l'hectare

## Le douglas



Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre\*



Volume moyen à l'hectare

Essence	Volume (Mm <sup>3</sup> ) sur pied	Surface (milliers d'ha) où l'essence est principale <sup>1</sup>	Surface (milliers d'ha) où l'essence forme un peuplement monospécifique <sup>2</sup>
Pin noir ou pin laricio	58 ± 8	366 ± 31	253 ± 26 69 %
Douglas	112 ± 13	401 ± 29	273 ± 24 68 %

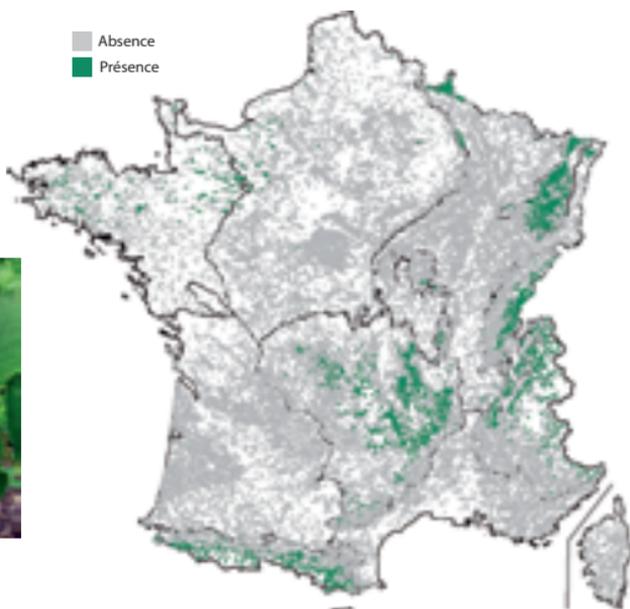
## La répartition de quelques espèces

### La myrtille

Source telabotanica



Absence  
Présence

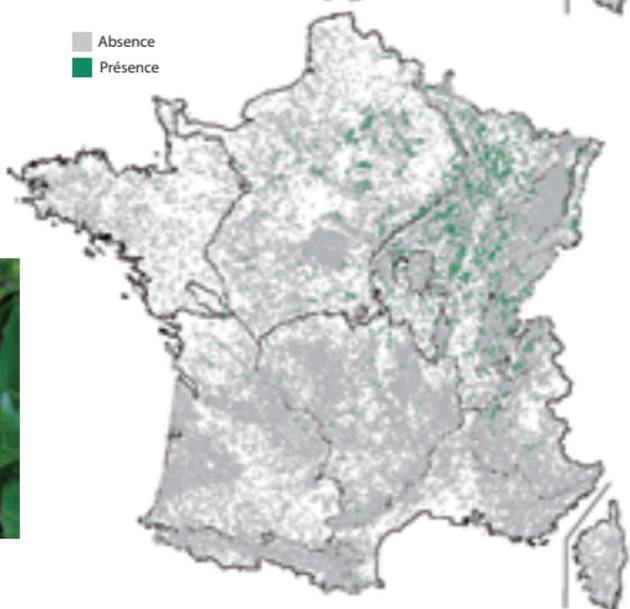


### Le muguet

Source telabotanica



Absence  
Présence

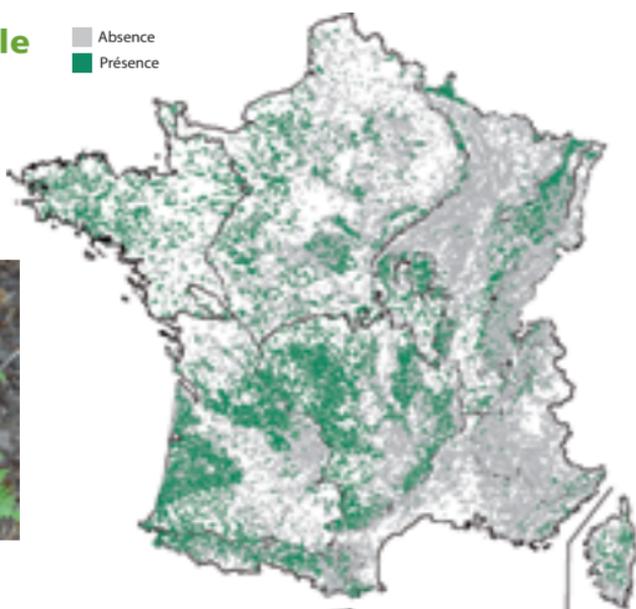


L'IGN depuis les années 1990 effectue un relevé floristique sur chacun des points d'inventaire. Il dispose ainsi d'environ 160 000 relevés sur l'ensemble de la France dont environ 60 000 depuis la mise en place de l'inventaire annuel systématique sur tout le territoire en 2004. Quatre cartogrammes vous sont présentés ici à titre d'exemple. Vous pouvez visualiser plusieurs centaines de cartogrammes sur le site de l'inventaire forestier.

## La fougère aigle

■ Absence  
■ Présence

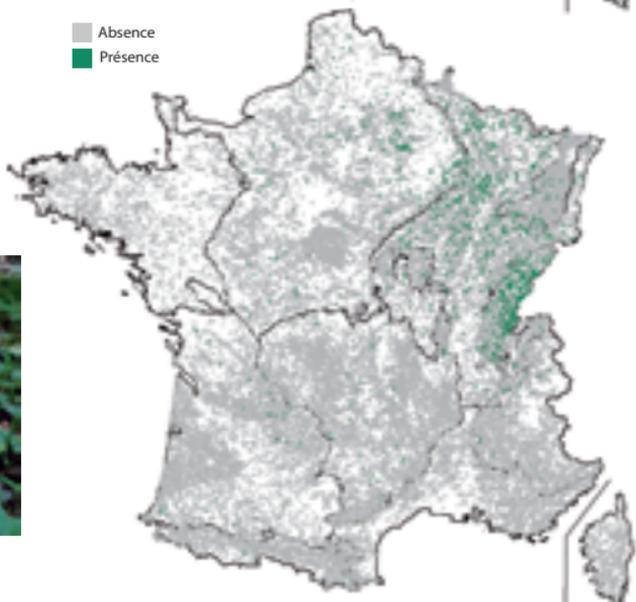
Source telabotanica



## La primevère

■ Absence  
■ Présence

Source telabotanica



		SUPERFICIE FORESTIÈRE		VOLUME DE BOIS VIVANT	
Régions		Total forêt (milliers d'ha)	Forêt (milliers d'ha) de production	Total (Mm <sup>3</sup> )	Par hectare (m <sup>3</sup> )
Régions côtières du Nord-Ouest	<b>Bretagne</b>	395 ±16	390 ±16	67 ±5	171 ±13
	<b>Pays-de-la-Loire</b>	364 ±17	359 ±17	61 ±6	170 ±13
	<b>Basse-Normandie</b>	181 ±8	179 ±8	32 ±4	181 ±21
	<b>Haute-Normandie</b>	236 ±14	232 ±14	44 ±5	189 ±18
	<b>Picardie</b>	325 ±14	318 ±14	56 ±5	177 ±13
	<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	103 ±10	102 ±10	19 ±3	187 ±28
Île-de-France, Centre et Poitou-Charentes	<b>Île-de-France</b>	260 ±10	253 ±11	44 ±4	175 ±14
	<b>Centre</b>	967 ±21	957 ±21	162 ±8	170 ±8
	<b>Poitou-Charentes</b>	429 ±19	420 ±19	54 ±5	129 ±10
Champagne- Ardenne et Bourgogne	<b>Champagne-Ardenne</b>	711 ±16	682 ±17	127 ±7	186 ±10
	<b>Bourgogne</b>	1018 ±19	1010 ±19	192 ±9	190 ±8
Alsace, Lorraine et Franche-Comté	<b>Alsace</b>	319 ±10	314 ±11	80 ±7	257 ±20
	<b>Lorraine</b>	882 ±17	875 ±17	174 ±10	199 ±11
	<b>Franche-Comté</b>	737 ±16	722 ±17	171 ±10	237 ±12
Auvergne et Limousin	<b>Auvergne</b>	752 ±19	723 ±20	171 ±10	237 ±13
	<b>Limousin</b>	575 ±19	567 ±19	111 ±9	196 ±14
	<b>Rhône-Alpes</b>	1762 ±30	1607 ±33	316 ±15	196 ±9
	<b>Aquitaine</b>	1838 ±28	1812 ±29	215 ±11	118 ±6
	<b>Midi-Pyrénées</b>	1377 ±31	1298 ±33	191 ±11	147 ±8
Sud-Est	<b>Languedoc-Roussillon</b>	1262 ±28	1169 ±30	114 ±9	98 ±7
	<b>Provence - Alpes - Côte-d'Azur</b>	1544 ±31	1340 ±36	118 ±8	88 ±5
	<b>Corse</b>	507 ±23	398 ±25	46 ±9	115 ±21
	<b>France</b>	16543 ±95	15729 ±100	2567 ±39	163 ±2

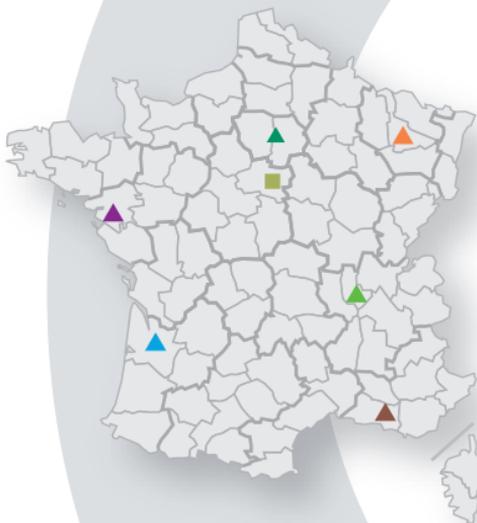
	Régions	PRODUCTION (Mm <sup>3</sup> )	PRÉLÈVEMENTS (Mm <sup>3</sup> )	MORTALITÉ (Mm <sup>3</sup> )
Régions côtières du Nord-Ouest	Bretagne	2,8 ± 0,2	4,9 ± 0,7	0,8 ± 0,1
	Pays-de-la-Loire	2,7 ± 0,2		
	Basse-Normandie	1,3 ± 0,1		
	Haute-Normandie	1,5 ± 0,1		
	Picardie	2,2 ± 0,2		
	Nord - Pas-de-Calais	0,8 ± 0,1		
Île-de-France, Centre et Poitou-Charentes	Île-de-France	1,4 ± 0,1	4,0 ± 0,6	0,9 ± 0,1
	Centre	5,7 ± 0,2		
	Poitou-Charentes	2,5 ± 0,2		
Champagne-Ardenne et Bourgogne	Champagne-Ardenne	4,5 ± 0,2	5,5 ± 0,8	0,6 ± 0,1
	Bourgogne	6,9 ± 0,3		
Alsace, Lorraine et Franche-Comté	Alsace	2,8 ± 0,2	9,1 ± 0,8	0,6 ± 0,1
	Lorraine	6,3 ± 0,3		
	Franche-Comté	5,7 ± 0,3		
Auvergne et Limousin	Auvergne	5,8 ± 0,3	5,0 ± 1,0	1,1 ± 0,1
	Limousin	4,5 ± 0,3		
	Rhône-Alpes	9,8 ± 0,4	2,7 ± 0,7	1,6 ± 0,2
	Aquitaine	9,8 ± 0,5	7,3 ± 1,0	0,8 ± 0,2
	Midi-Pyrénées	6,0 ± 0,3	1,2 ± 0,5	0,6 ± 0,1
Sud-Est	Languedoc-Roussillon	3,8 ± 0,3	1,8 ± 0,7	1,6 ± 0,2
	Provence - Alpes - Côte-d'Azur	2,9 ± 0,2		
	Corse	1,0 ± 0,2		
	France	90,5 ± 1,2	41,4 ± 2,3	8,7 ± 0,4

	Régions	PRODUCTION (m <sup>3</sup> /ha/an)	PRÉLÈVEMENTS (m <sup>3</sup> /ha/an)	MORTALITÉ (m <sup>3</sup> /ha/an)
Régions côtières du Nord-Ouest	Bretagne	7,1 ± 0,4		
	Pays-de-la-Loire	7,5 ± 0,5		
	Basse-Normandie	7,4 ± 0,7		
	Haute-Normandie	6,5 ± 0,5	3,3 ± 0,5	0,5 ± 0,1
	Picardie	6,9 ± 0,4		
	Nord-Pas-de-Calais	7,8 ± 0,9		
Île-de-France, Centre et Poitou-Charentes	Île-de-France	5,5 ± 0,4		
	Centre	5,9 ± 0,2	2,5 ± 0,4	0,6 ± 0,1
	Poitou-Charentes	6,1 ± 0,4		
Champagne- Ardenne et Bourgogne	Champagne- Ardenne	6,6 ± 0,3		
	Bourgogne	6,8 ± 0,2	3,3 ± 0,5	0,4 ± 0,1
Alsace, Lorraine et Franche-Comté	Alsace	9,0 ± 0,6		
	Lorraine	7,2 ± 0,3	4,8 ± 0,4	0,3 ± 0,1
	Franche-Comté	7,9 ± 0,3		
Auvergne et Limousin	Auvergne	8,0 ± 0,4		
	Limousin	8,0 ± 0,5	4,0 ± 0,8	0,9 ± 0,1
	Rhône-Alpes	6,1 ± 0,2	1,8 ± 0,5	1,0 ± 0,1
	Aquitaine	5,4 ± 0,2	4,1 ± 0,6	0,4 ± 0,1
	Midi-Pyrénées	4,6 ± 0,2	0,9 ± 0,4	0,4 ± 0,1
Sud-Est	Languedoc- Roussillon	3,2 ± 0,2		
	Provence - Alpes - Côte-d'Azur	2,2 ± 0,1	0,6 ± 0,3	0,6 ± 0,1
	Corse	2,5 ± 0,4		
	France	5,8 ± 0,1	2,7 ± 0,2	0,6 ± 0,1

# Vos contacts

## ■ SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL

Château des Barres  
45290 NOGENT-SUR-VERNISSON  
Tél. : +33 (0)2 38 28 18 00  
Courriel : sife@ign.fr



## ▲ RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET OUTRE-MER Département relations extérieures

73 avenue de Paris  
94165 SAINT-MANDÉ CEDEX  
Tél. : +33 (0)1 43 98 85 18  
Courriel : dir-idf@ign.fr

## ▲ RÉGION NORD-OUEST NANTES Département relations extérieures

2 rue de la Loire  
BP 30412  
44204 NANTES CEDEX 02  
Tél. : +33 (0)2 40 99 94 22  
Courriel : dir-nord-ouest@ign.fr

## ▲ RÉGION SUD-OUEST BORDEAUX Département relations extérieures

Rue Pierre Ramond-Caupian  
BP 60104  
33166 ST-MÉDARD-EN-JALLES CEDEX  
Tél. : +33 (0)5 56 16 60 71  
Courriel : dir-sud-ouest@ign.fr

## ▲ RÉGION NORD-EST NANCY Département relations extérieures

11 rue de l'île de Corse  
54000 NANCY  
Tél. : +33 (0)3 83 30 99 30  
Courriel : dir-nord-est@ign.fr

## ▲ RÉGION CENTRE-EST LYON Département relations extérieures

239 rue Garibaldi  
69422 LYON CEDEX 03  
Tél. : +33 (0)4 37 64 24 70  
Courriel : dir-centre-est@ign.fr

## ▲ RÉGION SUD-EST AIX-EN-PROVENCE Département relations extérieures

EuroParc Pichaury Bat B6  
1330 rue JRGG de la Lauzière  
CS 80518  
13593 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 03  
Tél. : +33 (0)4 42 16 31 00  
Courriel : dir-sud-est@ign.fr

**Institut national  
de l'information  
géographique  
et forestière**

73 avenue de Paris  
94165 SAINT-MANDÉ CEDEX  
Tél. : +33 (0)1 43 98 80 00

[www.ign.fr](http://www.ign.fr)

**IGN**  
INSTITUT NATIONAL  
DE L'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE  
ET FORESTIÈRE

